

 VILLE DE BENFELD
05/01/2026
ARRÊTÉS TEMPORAIRES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°02/2026
PORTANT PROLONGATION DE L'ARRETE 92/2025
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DU CHATEAU

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1, 2213-2, 2213-4 et 2542-2,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'état préoccupant de la bâtisse située 6 rue du Château,

Vu l'arrêté 92.2025 du 6 octobre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, par mesure de précaution, de prolonger l'arrêté 92.2025, portant interdiction de stationnement sur les 2 places situées devant le n°6 rue du Château,

A R R E T E

ARTICLE 1 – L'arrêté 92.2025 est prolongé jusqu'au 30 avril 2026.

ARTICLE 2 – Les autres dispositions de l'arrêté initial restent inchangées.

ARTICLE 3 - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

ARTICLE 4 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Procureur
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Benfeld,
- Société SOCOMEC

Fait à Benfeld, le 5 janvier 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

